



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 26 septembre 2011 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

**RÉSOLUTION 2011-09-518
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que tous les membres du conseil étaient présents et ont signé une renonciation à l'avis de convocation de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE modifier l'ordre du jour par l'ajout des articles suivants :

5.1 – Affaire Michel Dumont – Approbation et signature d'une entente de principe avec Films Go L.P.R.S.

5.2 – Affaire Michel Dumont – Approbation et signature d'un consentement à l'émission d'une ordonnance d'injonction permanente pour le dossier de la Cour Supérieure no 700-17-008317-116.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-09-519
INDICATEURS DE GESTION 2010**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du dépôt par le trésorier, des résultats des « Indicateurs de gestion » pour l'exercice financier 2010, datés du 12 septembre 2011 et transmis selon l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-09-520
DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 4 AOÛT 2011

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du dépôt par le trésorier, de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées daté du 4 août 2011, conformément aux dispositions de l'article 511 de la Loi sur les Cités et villes.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-09-521
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 17 NOVEMBRE 2011 –
AUTORISATION AU TRÉSORIER – LISTE ET FRAIS – MANDAT À LA
GREFFIÈRE

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'autoriser le trésorier à dresser la liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère, le 17 novembre 2011, pour taxes municipales non payées, en tout ou en partie, pour l'année 2010 ;

D'autoriser le trésorier à charger les frais suivants:

1° 10 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis initial à ce propos par le service du greffe;

2° tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes;

3° ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent:

- les frais de préparation de description techniques;
- les frais de recherche de titres et de confirmation d'existence de personnes morales;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les frais de certificats de charges et hypothèques;
- les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;

D'autoriser le trésorier à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles sur lesquels toutes les taxes dues pour l'année 2010 auront été payées avant le jour de l'enchère publique.

De nommer Me Lucie Mongeau, greffière de la Ville de Boisbriand pour agir à titre « d'officier responsable » de la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes et de l'autoriser à procéder en conséquence.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-09-522
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 10 NOVEMBRE 2010 -
ORDONNANCE A LA GREFFIÈRE DE PROCÉDER**

Conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et afin de donner suite à la résolution 2010-09-589.

IL EST ;
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFALT

D'ordonner à Me Lucie Mongeau, greffière de la Ville de Boisbriand, de faire vendre à l'enchère publique, le 17 novembre 2011, à compter de 9 h 30, dans la salle du conseil située au 940, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par le trésorier selon l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie pour l'année 2010.

Telle procédure devant débuter à compter du 27 septembre 2011, date à partir de laquelle seront calculés les délais prescrits aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-09-523
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 11 NOVEMBRE 2011 -
AUTORISATION À LA GREFFIÈRE ET MANDAT AU PROCUREUR DE
LA VILLE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFALT

D'autoriser la greffière de la ville à retirer de la liste des immeubles à être vendus pour taxes le 17 novembre 2011, tout immeuble sur lequel seront constatées des irrégularités de nature à compromettre la validité de la vente pour taxes sur cet immeuble ainsi que tout immeuble faisant ou devant faire l'objet d'une procédure d'expropriation et tout immeuble pour lequel le compte à recevoir est relié à un recours judiciaire en contestation de son principe et autorisant en pareil cas, la greffière à mandater le procureur de la ville pour intenter des poursuites en recouvrement de taxes, conformément aux dispositions de l'article 509 de la Loi sur les cités et villes et que la greffière soit également autorisée à publier avant ou durant les périodes en recouvrement de taxes un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures;

D'autoriser la greffière à publier avant ou durant les procédures en recouvrement de taxes, un avis d'hypothèque légale sur tout immeuble dont le propriétaire fait l'objet de ces procédures.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-09-524
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 17 NOVEMBRE 2011 -
MANDAT HUISSIER

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE mandater la firme Éric Latraverse, cabinet d'huissiers, pour agir comme officier chargé de la vente aux enchères le 17 novembre 2011, à compter de 9 h 30, dans la salle du conseil situé au 940 boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand, en la manière prescrite par la Loi sur les cités et villes et le Code de procédure civile, des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, pour l'année 2010, et ce, pour le compte de la greffière de la ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-09-525
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 17 NOVEMBRE 2011 -
AUTORISATION AU TRÉSORIER POUR ENCHÈRES

Conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser monsieur André Drainville, directeur général adjoint et trésorier, ou son représentant, à offrir pour et au nom de la Ville de Boisbriand, le montant des arriérés dus à la ville et aux commissions scolaires, sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées qui aura lieu le 17 novembre 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-09-526
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 17 NOVEMBRE 2011 -
MANDAT AUX NOTAIRES

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser le bureau des notaires Turgeon, Sansoucy & Vallières à faire sur demande la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être saisis pour taxes non payées pour l'année 2010 et sujets à la vente aux enchères le 17 novembre 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-09-527
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 17 NOVEMBRE 2011 -
INSCRIPTION RÔLE D'ÉVALUATION - ADJUDICATION À VILLE

Conformément à l'article 537 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser l'inscription des immeubles qui auront été adjugés à la Ville de Boisbriand immédiatement après la vente aux enchères pour taxes non payées du 17 novembre 2011, sur les rôles d'évaluation et de perception.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-09-528
VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DU 17 NOVEMBRE 2011 -
SIGNATURE PAR LA GREFFIÈRE DES ACTES RELATIFS À LA VENTE

Conformément aux articles 526 et autres de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE mandater l'étude Turgeon, Sansoucy & Vallières, notaires, pour préparer tout acte donnant suite à la vente pour non paiement de taxes ;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Boisbriand, tous les actes relatifs à la vente aux enchères pour taxes non payées qui aura lieu le 17 novembre 2011;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, comme représentants de la Ville, à propos de la vente aux enchères pour taxes non payées du 17 novembre 2011, tout acte de vente final à la ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire, ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la ville ou d'un adjudgé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-09-529
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES –
SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION ET D'INFORMATION AUX
VOYAGEURS**

ATTENDU le Règlement numéro 2011-05 intitulé «Règlement décrétant un emprunt au montant de 367 900 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports pour la phase I du projet d'implantation d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV)»;

ATTENDU l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), applicable en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (L.R.Q., c. C-60.1);

ATTENDU QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables d'approuver ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le Règlement numéro 2011-05 intitulé «Règlement décrétant un emprunt au montant de 367 900 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports pour la phase I du projet d'implantation d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs (SAEIV)», adopté par le Conseil intermunicipal de transport Laurentides le 9 septembre 2011.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2011-09-530
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES –
CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DE 8 000 000 \$**

ATTENDU le Règlement numéro 2011-04 intitulé «Règlement constituant une réserve financière au montant de 8 000 000 \$ afin de compenser en tout ou en partie les augmentations futures des coûts du transport collectif de personnes», adopté par le Conseil intermunicipal de transport Laurentides le 9 septembre 2011;

ATTENDU l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), applicable en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (L.R.Q., c. C-60.1);

ATTENDU QU'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables d'approuver ce règlement;

EN CONSÉQUENCE IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver le Règlement numéro 2011-04 intitulé «Règlement constituant une réserve financière au montant de 8 000 000 \$ afin de compenser en tout ou en partie les augmentations futures des coûts du transport collectif de personnes», adopté par le Conseil intermunicipal de transport Laurentides le 9 septembre 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-09-531
AFFAIRE MICHEL DUMONT - APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE
ENTENTE DE PRINCIPE AVEC FILMS GO L.P.R.S

ATTENDU la résolution 2011-09-485 adoptée à la séance de ce conseil du 6 septembre 2011, confiant à Me Alain Longval du bureau Dunton Rainville avocats, le mandat d'intenter toute procédure judiciaire afin de faire respecter les droits à la confidentialité d'une entente intervenue dans le cadre du règlement hors cour de la cause de la Cour Supérieure numéro 500-05-067084-10;

ATTENDU que les termes de l'entente ci-haut relatée, prévoyaient un engagement de confidentialité autant sur les termes et conditions de l'entente que sur tout commentaire négatif sur la Ville de Boisbriand et ses policiers, et ce, de la part de toutes les parties impliquées à la cause;

ATTENDU que les négociations intervenues entre les procureurs du producteur Films Go L.P.R.S. et ceux de la Ville ont conduites à un accord de principe le 23 septembre dernier;

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver l'entente de principe intervenue entre les procureurs de Films Go L.P.R.S. et ceux de la Ville en date du 23 septembre 2011;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2011-09-532

AFFAIRE MICHEL DUMONT ET SOLANGE TREMBLAY - APPROBATION ET SIGNATURE D'UN CONSENTEMENT À L'ÉMISSION D'UNE ORDONNANCE D'INJONCTION PERMANENTE - COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC NO 700-17-008317-116

ATTENDU la résolution 2011-09-485 adoptée à la séance de ce conseil du 6 septembre 2011, confiant à Me Alain Longval du bureau Dunton Rainville avocats, le mandat d'intenter toute procédure judiciaire afin de faire respecter les droits à la confidentialité d'une entente intervenue dans le cadre du règlement hors cour de la cause de la Cour supérieure numéro 500-05-067084-10;

ATTENDU que les termes de l'entente ci-haut relatée, prévoyaient un engagement de confidentialité autant sur les termes et conditions de l'entente que sur tout commentaire négatif sur la Ville de Boisbriand et ses policiers, et ce, de la part de toutes les parties impliquées à la cause;

ATTENDU le dépôt par les procureurs de la Ville d'une requête en ordonnance de sauvegarde en date du 22 septembre 2011, pour assurer le respect de la confidentialité des événements et des faits constituant ce qui est convenu d'appeler « L'affaire Dumont »;

ATTENDU les négociations intervenues entre les procureurs du producteur Films Go L.P.R.S., la partie défenderesse Michel Dumont et Solange Tremblay et ceux de la Ville en vue d'en arriver à un consentement sur les conclusions de la requête en ordonnance de sauvegarde;

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver le consentement à l'émission d'une ordonnance d'injonction permanente pour le dossier de la Cour supérieure numéro 700-17-008317-116 et devant être signé par monsieur Michel Dumont et madame Solange Tremblay, lesquels consentent par la signature dudit consentement, à ce qu'une ordonnance en injonction permanente soit rendue contre eux;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été adressée au conseil municipal.

**RÉSOLUTION 2011-09-533
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE lever la séance à 19 h 14.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière

